

Informations concernant le bonus écologique et le contrôle technique 2023

Ce dernier étant requis par l'ANTS en cas de cession de véhicule



Nouveauté : Contrôle technique en 2023

Le contrôle technique reste une étape importante pour assurer la sécurité et la conformité des véhicules circulant sur la voie publique.

Il s'agit d'une procédure régulière effectuée par des entreprises agréées, permettant de vérifier l'état du véhicule, les défauts éventuels et le respect de normes de sécurité strictes.

Au cours de cette dernière, diverses parties de la voiture telles que :

- # les freins,
- # la suspension,
- # **changement des amortisseurs avant**,
- # les feux,
- # la pollution de l'air et les dispositifs de sécurité sont vérifiées.

Si des anomalies sont détectées, vous serez informé des réparations nécessaires à effectuer avant de recevoir le certificat d'agrément.

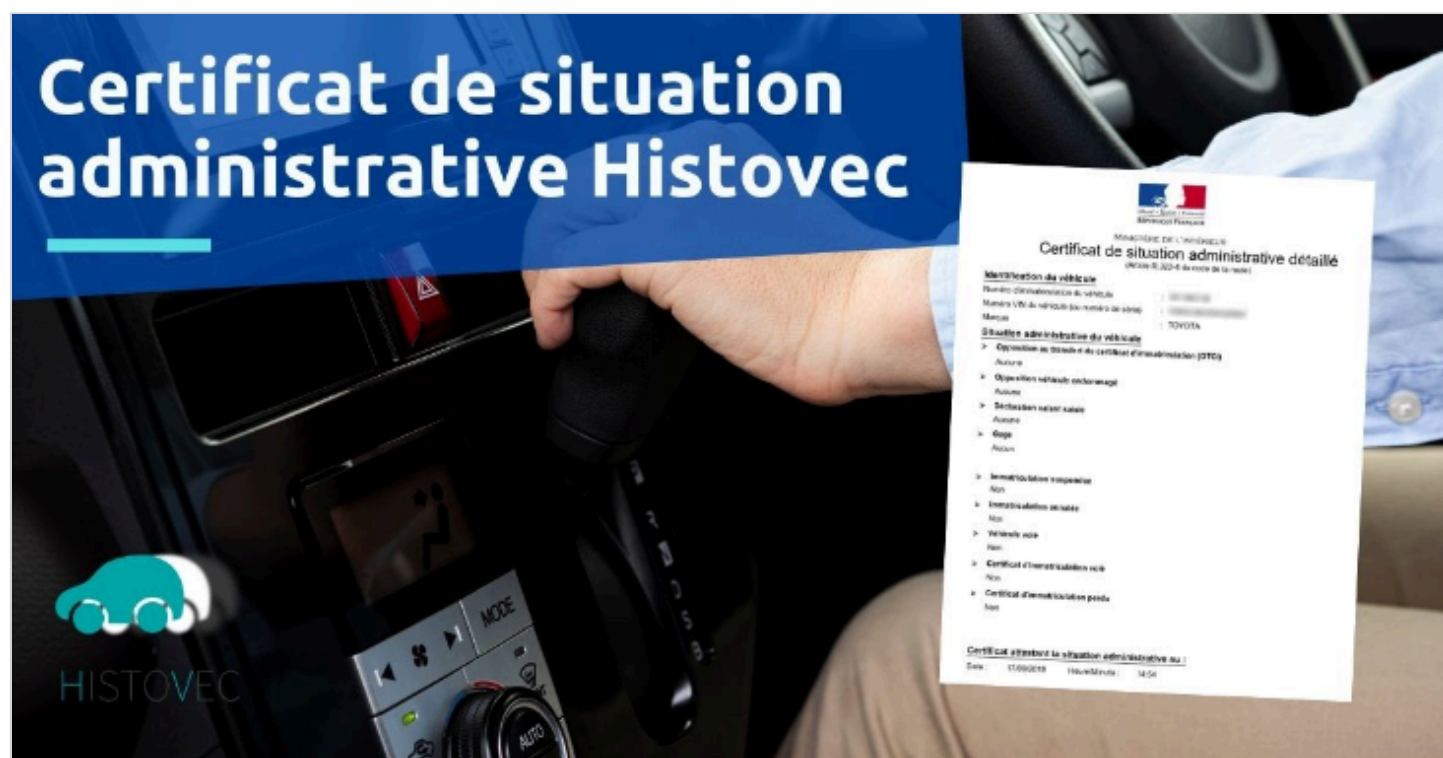
Par exemple, si vos pneus sont des pneus standard (du type **pneu 195 45 r16**), comme ceux proposés sur ce site, s'ils ne sont pas assez usés, ils devront peut-être être remplacés lors de l'inspection technique.

Par conséquent, ce système vise à réduire le nombre d'accidents de la route en identifiant et en résolvant les problèmes potentiels.

Il contribue également à protéger l'environnement en réduisant la pollution de l'air.

Il est très important de respecter l'heure indiquée pour maintenir votre voiture (stationnement dans votre secteur sur ce site) en bon état de fonctionnement et pour éviter les éventuels obstacles.

NB : Si vous envisagez de vendre votre voiture ou si vous consultez les annonces de voitures d'occasion, vous pouvez consulter l'historique de la voiture sur le site officiel suivant : <https://histovec.interieur.gouv.fr/histovec/welcome>



Certificat de situation administrative Histovec

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Direction Nationale des Services de l'Automobile

Certificat de situation administrative détaillé

(Article R. 202-6 du code de la route)

Identification du véhicule
Numéro d'immatriculation de véhicule : [REDACTED]
Matr. VNI de référence (au numéro de série) : [REDACTED]
Marque : TOYOTA

Situation administrative du véhicule

- Opposition au titulaire et au certificat d'immatriculation (OTC) : Aucune
- Objets en véhicule exposés : Aucune
- Relevés en état de défaut : Aucune
- Loge : Aucune
- Immatriation spéciale : Non
- Immatriation spéciale : Non
- Véhicule noir : Non
- Certificat d'immatriation noir : Non
- Certificat d'immatriation poids : Non

Certificat attestant la situation administrative au :
Date : 11/09/2018 Heure/Minute : 14:04

